Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 022-938417060-20260924-DELIB2026_094-DE

Val d'Arguenon

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre septembre, à vingt heures, le conseil municipal de VAL-D'ARGUENON, légalement convoqué le 16 septembre 2026, s'est réuni dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Maxime LEBORGNE, Maire.

Etaient présents : Maxime LEBORGNE, Pascale LEMEE, Vincent CHESNAIS, Aurélie RABAROT, Bernard CHRETIEN, Isabelle JOUFFE, Mickaël SEGUIN, Christian GUILBERT, Loïc REVEL, Michel RAFFRAY, Pierric LORY, Daniel LEVEQUE, Christian EON, Françoise LE ROUILLE, Laurence VERHAEGHE, Aurélie NICOLAS, Aurélie LEMARCHAND, Aurélie DUPAS, Armelle ROUXEL, Justine BELLENGER Laëtitia LE BELLEGUY, Hugues JOSSELIN, Dominique LEBARBIER, Céline SION et Antoine WIECKOWSKI, *formant la majorité des membres en exercice.*

Etaient excusés : Philippe PLARD *(ayant donné pouvoir à Daniel LEVEQUE)*, Marylène MIZOULE *(ayant donné pouvoir à Dominique LEBARBIER)*

Secrétaire de séance : Michel RAFFRAY

DELIBERATION 094/2026 : TRAVAUX DE RENOVATION EXTERIEURE EGLISE DE PLUDUNO – DEMANDE DE FINANCEMENT CONTRAT DE TERRITOIRE 2022-2027

Monsieur le Maire rappelle les travaux de rénovation extérieure de l'église validés par le Conseil Municipal.
Il informe que l'enveloppe restante du contrat de territoire 2022-2027 accordée à la commune, dispositif d'aide financière par le Conseil Départemental, s'élève à 30 564 euros.
Il propose donc de demander cette aide afin de financer les travaux évoqués de l'église.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :
- SOLLICITE le Conseil Départemental, pour une aide financière, dans le cadre du contrat de territoire 2022-2027, pour les travaux de rénovation extérieure de l'église de Pluduno
- VALIDE le plan de financement prévisionnel
- Et AUTORISE Monsieur le Maire ou Loïc REVEL, Maire délégué, à signer les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Au registre suivent les signatures.

Pour extrait conforme.
Le Maire,
M. LEBORGNE Maxime

MAIRIE de VAL-D'ARGUENON (Côtes-d'Armor)